

Séance du : 18 mars 2021**n° 23/2021****L'an deux mille vingt et un, le dix-huit mars à 17 heures 30.**

Le Comité syndical, régulièrement convoqué le 10 mars 2021, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en visio-conférence, conformément aux dispositions de l'article 6 de l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020, sous la présidence de M. Gilbert HEBRARD.

Mme Sophie ADROIT est désignée comme secrétaire de séance.

Etaient présents :**Délégués titulaires :****Mmes Sophie ADROIT, Christine BIGNON, Catherine LATCHE, Martine MARECHAL, Hélène MARTY, Estelle VILESPY, Nathalie NACCACHE, Virginie MIR****MM. Pierre BODIN, Jean-Clément CASSAN, Gilbert HEBRARD, Serge KONDRYSZYN, Christian PORTET, Daniel RUFFAT, Rémy ZANATTA, Christian FABRE, Michel FERRET, Jean-Luc GOUXETTE, Laurent HOURQUET, Christian LAGENTE, Jean LAGOUTTE, Jean-Marie PETIT, Alain SCHMIDT, Brice ASENSIO, Serge CAZENAVE, Olivier JULLIN, Robert BATIGNE, Guy BONDOUY, Christian CESSÉS, François DEMANGEOT, Raymond VELAND****Délégués suppléants représentant un délégué titulaire :****Mmes Karine NAVARRO, Isabelle REUSSER****MM. Philippe HEDIN, Gérard LAVIGNE, Patrick PALLEJA, Hervé RAMONDA, Olivier JURADO****En exercice : 63****Présents : 38****Avaient donné pouvoir :****Mme Florence SIORAT à Mme Sophie ADROIT****Nombre de voix : 39****Excusés :****Mme Florence SIORAT****MM. John STEIMER, Pierre MONOD**

Objet : Demande de subvention 2021 auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne

Vu la délibération n°23/2014 du 15 septembre 2014 portant modification des statuts du Syndicat Mixte du Pays Lauragais,

Vu l'arrêté inter préfectoral du 24 décembre 2014 portant transformation du Syndicat Mixte du Pays Lauragais en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais,

Conformément aux dispositions de la loi MATPAM, le Conseil Départemental de la Haute-Garonne souhaite être associé à la mise en œuvre des Pôles d'Equilibre Territoriaux et Ruraux de Haute-Garonne.

Monsieur le Président indique que le dispositif d'animation du PETR du Pays Lauragais peut bénéficier de crédits d'ingénierie dans le cadre de la convention portant définition d'un accompagnement technique et financier du Département de la Haute-Garonne au Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais.

Monsieur le Président rappelle que le PETR du Pays Lauragais s'articule aujourd'hui autour des compétences et missions suivantes : le développement territorial à travers son projet de territoire, la mise en œuvre du SCOT et du PCAET, le portage du GAL-Leader et autres contractualisations.

Pour pouvoir poursuivre ses démarches de développement territorial, le dispositif d'animation du PETR du Pays Lauragais peut bénéficier de crédits d'ingénierie auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne.

Monsieur le Président indique qu'il incombe au PETR de solliciter ces crédits auprès du Département sur la base des dépenses d'ingénierie inscrites au budget primitif 2021 et pour un montant de 50 000 €.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- 1°) – **Approuve** le dispositif d'animation tel que présenté,
- 2°) – **Autorise** le Président, ou son représentant, à solliciter les crédits d'ingénierie auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne,
- 3°) – **Autorise** le Président, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à ce dossier.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Fait à Avignonet Lauragais, le 18 mars 2021

Le Président



Gilbert HEBRARD

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais

Siège : Mairie d'Avignonet Lauragais

Siège Administratif : 3 Chemin de l'Obélisque. 11320 Montferrand - Tél. : 04.68.60.56.54

Courriel : pays.lauragais@orange.fr